



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
20 mars 2007  
Français  
Original : anglais

---

**Session annuelle de 2007**

11-22 juin 2007, New York

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Programmes de pays et questions connexes**

**Projet de descriptif de programme de pays  
pour la Jordanie (2008-2012)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation .....	1-8	2
II. Coopération passée et enseignements tirés .....	9-13	3
III. Programme proposé.....	14-27	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	28-31	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Jordanie (2008-2012) .....		8



## I. Analyse de la situation

1. Située dans une région où les troubles politiques et les problèmes de sécurité ont beaucoup pesé sur son développement, la Jordanie est un petit pays à revenu intermédiaire à la base de ressources naturelles étroite, aux ressources en eau rares, aux ressources en hydrocarbures limitées, au marché intérieur exigu et à la population à majorité jeune.

2. Le déclin économique du milieu des années 80 et le choc de la guerre du Golfe de 1991 ont démontré combien la Jordanie était vulnérable aux facteurs externes. Les programmes d'ajustement structurel et de réforme macroéconomique mis en œuvre par la suite ont généralement réussi à atteindre leurs objectifs. Les taux de croissance économique tournaient en moyenne autour de 5,5 % entre 2000 et 2006. Le produit intérieur brut réel a atteint 7,7 % en 2004 et 8,4 % en 2005. Le chiffre des investissements étrangers directs s'est élevé à 1,5 milliard de dollars en 2005 et les exportations ont sensiblement augmenté. La Jordanie a adhéré à l'Organisation mondiale du commerce en 2000 et signé un accord d'association économique avec l'Union européenne en 2002, suivi de l'entrée en vigueur d'accords de libre-échange avec Singapour et les États-Unis.

3. En dépit du contrechoc exercé par la guerre d'Iraq de 2003 sur son économie, la Jordanie a enregistré de brillants résultats sur le plan du développement humain et est en passe d'atteindre l'essentiel de ses objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Elle figure au 86<sup>e</sup> rang dans le *Rapport sur le développement humain de 2006*, avec des indicateurs satisfaisants sur l'espérance de vie (71,6), la mortalité infantile (2,7 %) et la mortalité maternelle (0,04 %) accompagné de taux d'inscription appréciables dans le primaire et le secondaire (79 %) et l'alphabétisation (96 %). Cela dit, la Jordanie continue de faire face à de graves difficultés. Les réformes macroéconomiques de la décennie écoulée ne se sont pas traduites par une nette réduction de la pauvreté et par la création d'emplois, et l'économie est fragile. Malgré les nouveaux programmes de protection sociale et les fonds de développement, 14,2 % de la population est pauvre et il existe de grandes disparités entre les hommes et les femmes d'une part et les zones géographiques d'autre part. Vingt poches de pauvreté ont été recensées sur l'ensemble du territoire et il y a des risques que la tranche de ceux qui sont proches du seuil de pauvreté (plus de 600 000 habitants sur une population de 6 millions) basculent en dessous de ce seuil. Le chômage est estimé à 12,5 % et l'économie ne parvient pas à absorber de nouveaux demandeurs d'emploi, constitués surtout de jeunes hommes et femmes éduqués. Les récentes arrivées d'Iraqiens en Jordanie sollicitent à l'excès les services et les infrastructures.

4. D'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années pour améliorer les services sociaux, encourager la participation à la vie politique et économique et accroître la transparence et la responsabilité. La gestion du secteur public se heurte à l'incurie des pouvoirs central et local et les progrès faits en matière de décentralisation sont peu significatifs. Bien que la Jordanie figure au 40<sup>e</sup> rang (sur 142 pays) dans l'indice de perception de la corruption établi par Transparency International, le sentiment général est que la corruption et le népotisme sont très répandus.

5. La Constitution garantit l'égalité de droits et de chances, mais les femmes participent peu à la vie politique et économique. Leur part dans l'activité

économique ne correspond qu'à 21 % de celle de la population économiquement active et leur taux de représentation au Parlement et dans le Gouvernement est de 7,9 % et 10,7 % respectivement.

6. Les terres arables ne représentent que 7 % de la superficie. La Jordanie est l'un des 10 pays qui souffrent le plus de pénurie d'eau dans le monde, avec 153 m<sup>3</sup> par an et par habitant. Elle respecte les conventions internationales en vigueur sur l'environnement et crée des mécanismes pour les appliquer. La croissance démographique, l'urbanisation galopante, l'industrialisation, la pollution atmosphérique dans les zones urbaines et le faible rendement énergétique grèvent néanmoins les ressources hydrauliques et polluent l'environnement.

7. Le Programme national et le document Kuluna Al Urdun (La Jordanie, c'est nous tous), qui définissent l'idéal national et les priorités jordaniennes pour la période 2006-2015, reposent sur huit piliers : l'évolution politique et l'inclusion; la justice et la législation; les services financiers et la réforme fiscale; l'aide à l'emploi et la formation professionnelle; et la protection sociale. Ambitieux, ces objectifs correspondent pour l'essentiel, à ceux du Millénaire pour le développement.

8. Les domaines d'intervention définis dans le descriptif de programme de pays s'inspiraient du plan national et avaient été établis en consultation avec toutes les entités compétentes d'après les modalités d'élaboration fixées par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les institutions concernées étaient des membres actifs des groupes de travail constitués au titre du Plan-cadre et au sein desquels les priorités et les domaines d'action avaient fait l'objet d'un consensus.

## II. Coopération passée et enseignements tirés

9. L'examen à mi-parcours du cadre de coopération de pays de 2002-2007, les conclusions et recommandations du projet d'évaluation des résultats de développement et le plan à moyen terme du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de 2003-2005 ont largement servi à déterminer la pertinence et l'efficacité du cadre de coopération de pays et à dégager de riches enseignements en matière de programmation et de gestion. Dans l'ensemble, le présent cadre de coopération de pays s'accorde avec les priorités et objectifs nationaux.

10. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, l'appui stratégique en amont, la recherche et l'élaboration du rapport national sur le développement humain et le premier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis d'instaurer un dialogue sans exclusive et de tenir compte des principes relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement dans le processus de planification nationale. Un système d'alerte précoce a été établi pour déterminer les risques sociaux et économiques et la façon dont le public perçoit le gouvernement et le parlement dans leur fonctionnement. L'amélioration des statistiques sociales et des statistiques sur la pauvreté a beaucoup contribué à définir le seuil de pauvreté et à déterminer les endroits où vivaient les couches les plus déshéritées. Le PNUD a créé au sein du Département de statistique un groupe chargé d'établir des données ventilées par sexe. L'élaboration par les pouvoirs locaux des rapports sur les OMD pour le compte des gouvernorats d'Aqaba et de Zarqa a permis de constater que ces derniers ne disposaient pas systématiquement d'indicateurs sur les OMD et qu'il fallait se concentrer davantage sur les femmes dans l'analyse des données, la

formulation des politiques et les interventions des collectivités locales et rendre ces actions plus complémentaires.

11. Une stratégie et un plan d'action national en faveur de la jeunesse ont été définis pour les Jordaniens de la tranche d'âge de 12 à 30 ans, qui constituent 40 % de la population. Le PNUD a aidé à organiser des stages d'initiation à l'esprit d'entreprise, à lancer des programmes d'enseignement professionnel de type non conventionnel à l'intention des femmes dans des centres universitaires du premier cycle et à développer le potentiel des petites et moyennes entreprises (PME). Les 130 centres d'acquisition de connaissances en matière de technologies de l'information et des communications – dont certains sont ouverts aux personnes handicapées – ont prouvé à quel point les techniques modernes pouvaient aider les jeunes à se reconverter et à bénéficier de possibilités de formation continue.

12. En matière de gouvernance, le PNUD a montré le rôle de catalyseur qu'il joue pour aider à réformer le secteur public en testant et en adoptant des méthodes de gestion modernes. Les outils électroniques dont s'est doté le Ministère des finances sont au nombre des plus importants succès enregistrés dans le domaine du renforcement des capacités. Des progrès non négligeables ont été marqués dans le domaine de la réforme du secteur public en développant le potentiel technique de la direction du même nom et en mettant en place des mécanismes de prestation de services plus efficaces dans deux institutions. Le concours prêté par le PNUD au Service de lutte contre la corruption a permis à la Jordanie de ratifier la Convention des Nations Unies contre la corruption et de créer une commission indépendante.

13. L'action menée dans le domaine de l'environnement a servi à créer des cadres nationaux, à renforcer les capacités institutionnelles et à mettre en œuvre des projets communautaires répondant aux normes fixées par les conventions internationales sur l'environnement. Elle a conduit à définir une stratégie nationale et un plan d'action sur la diversité biologique en 2003 et une stratégie et un plan d'action de lutte contre la désertification en 2006. Le programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a permis d'assurer la protection de l'environnement en mettant sur pied des projets créateurs de revenus au sein des communautés locales.

### **III. Programme proposé**

14. Le programme cadre avec le bilan commun de pays de 2006, le plan national de 2006-2015, le document Kuluna Al Urdun de 2007-2015 et la stratégie de développement des Nations Unies définie dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la période 2008-2012. Le bilan commun de pays a indiqué trois principaux résultats portant sur : a) l'élimination de la pauvreté et la prestation de services sociaux; b) la bonne gouvernance; et c) un environnement salubre et viable. Tout en étant acquis à ces résultats, le programme privilégiera les domaines dans lesquels le PNUD pourrait mieux contribuer au développement. Les domaines d'assistance choisis sont complémentaires, l'égalité entre les sexes, la jeunesse et les droits de l'homme en constituant les thèmes intersectoriels.

## **A. Lutte contre la pauvreté**

15. L'action du PNUD visera à : a) améliorer la planification, l'exécution et le suivi des programmes en faveur des pauvres en concertation avec eux; et b) favoriser l'esprit d'entreprise et l'essor des petites et moyennes entreprises en accordant une place plus large aux femmes et aux jeunes des communautés locales.

16. En amont, le PNUD continuera d'aider le Gouvernement à remédier aux problèmes d'analyse, de choix politiques et d'allocation et d'utilisation de ressources auxquels il se heurte en rationalisant les cadres et la planification des politiques de lutte contre la pauvreté. La priorité des priorités sera d'établir des profils de pauvreté pour le compte des 20 communautés les plus déshéritées du pays. Des plans locaux de lutte contre la pauvreté s'appuyant sur le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement et sur les mécanismes de concertation serviront à mettre en œuvre des stratégies dans les gouvernorats. Le PNUD soutiendra ses efforts en aidant les organisations de la société civile locale d'Aqaba, de Zarqa et de la région de Badia à mieux développer et représenter leur communauté et à défendre les droits de leurs mandants.

17. Le PNUD collaborera avec d'autres organismes partenaires (tels que l'Organisation des Nations des Unies pour le développement industriel) et le Programme régional relatif aux technologies de l'information et des communications au service du développement pour aider les organisations non gouvernementales locales (ONG) à développer l'esprit d'entreprise chez les communautés déshéritées, notamment chez les femmes et les jeunes, et à promouvoir l'essor des PME. L'assistance au Ministère de l'industrie et du commerce consistera notamment à renforcer les moyens d'action du Département des petites et moyennes entreprises et à aider la Direction du commerce extérieur à définir une stratégie commerciale cohérente en faveur des pauvres.

18. Les rapports nationaux sur le développement humain favoriseront la recherche et la concertation sur des questions touchant la vie des populations. À cet égard, les conseils sur les politiques à suivre porteront sur l'examen de l'incidence des réformes économiques et fiscales sur les pauvres et les femmes.

19. Sur le plan de l'emploi des jeunes, la création d'un service chargé de veiller à ce que l'enseignement dispensé dans les universités soit adapté, conduira à réformer les programmes pour qu'ils répondent mieux aux besoins d'un marché du travail en pleine mutation. Le projet régional relatif à l'enseignement supérieur bénéficiera d'un soutien du PNUD.

## **B. Bonne gouvernance**

20. Le programme proposé est centré sur trois domaines prioritaires : a) promotion des droits de l'homme; b) efficacité, transparence et responsabilité du secteur public et c) mécanismes et méthodes de suivi et d'évaluation.

21. Le PNUD aidera les membres du Parlement à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les élues du Conseil municipal entendront des exposés qui leur permettront d'approfondir leur connaissance des droits de l'homme. Le renforcement des capacités du Centre national des droits de l'homme constitue un volet essentiel de ce programme. Le

PNUD aidera le Centre à améliorer ses fonctions de plaidoyer, de protection des droits de l'homme et d'établissement de rapports, ce qui viendra s'ajouter aux programmes régionaux sur la gouvernance et les technologies de l'information et des communications au service du développement. Il organisera également, dans le cadre du programme régional prévu au titre d'une initiative commune de lutte contre le VIH/sida, des séminaires de sensibilisation à cette maladie, adaptés aux différents groupes de la société civile.

22. Des systèmes de comptabilité et d'achat électroniques seront mis en place pour suivre et contrôler les opérations financées par des deniers publics, et ce, dans le cadre du fonctionnement du secteur public. Compte tenu des résultats déjà obtenus par le PNUD, d'autres municipalités seront reliées au système automatisé de perception de l'impôt foncier. La Commission indépendante de lutte contre la corruption nouvellement constituée recevra notamment une assistance pour renforcer ses capacités, évaluer la corruption et se doter de mécanismes de prévention. Le PNUD se joindra à d'autres organismes des Nations Unies pour aider les sections de contrôle et d'évaluation nouvellement créées au sein des ministères de tutelle à harmoniser leur système de contrôle en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les capacités statistiques devant permettre au programme régional relatif aux OMD d'atteindre lesdits objectifs seront renforcées.

23. Bien que le débat public sur la décentralisation remonte au début des années 90, l'administration demeure centralisée. Le PNUD aidera surtout à élaborer une politique réaliste et un cadre de décentralisation et à définir un plan d'action par étapes.

24. Le PNUD incitera le secteur privé à faire preuve de responsabilité sociale en constituant un réseau national de pacte mondial, qui établira un dialogue entre les parties prenantes sur la corruption, les droits du travail et la protection de l'environnement.

25. Le PNUD aidera le Gouvernement à remédier aux problèmes de gestion des risques de catastrophe et à instaurer un partenariat avec le mécanisme sous-régional de coopération en matière de prévention des catastrophes entre les États arabes. Il dotera en outre le Comité national de déminage et d'assainissement de plus importants moyens pour que la Jordanie puisse ainsi s'acquitter de ses obligations en vertu du Traité d'Ottawa et se déclarer exempte de mines terrestres d'ici à 2009.

## **C. Environnement**

26. Les interventions du PNUD dans ce domaine portent notamment sur trois principaux axes : a) l'acuité et la complexité du problème de l'eau en Jordanie font qu'une approche globale et d'importantes ressources financières sont nécessaires. Le PNUD concentrera l'essentiel de ses efforts sur le bassin du fleuve Zarqa. L'aide financera l'élaboration d'un plan intégré de gestion des ressources en eau; b) les plans nationaux et sectoriels des interventions futures contiendront des dispositions d'intérêt général et des mesures concrètes de préservation de la diversité biologique et de protection des espèces menacées seront élaborées et appliquées. Des mesures de protection des oiseaux migrateurs dans des secteurs de production le long de la voie de migration située entre la Rift Valley et la mer Rouge seront introduites au niveau sous-régional. Le PNUD appuiera des initiatives en faveur des communautés

locales dans le cadre du programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial; c) dans le domaine des politiques visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter, on s'attachera à influencer sur les schémas de consommation énergétique en sensibilisant le public et en introduisant des normes de rendement énergétique sur le marché des appareils électroménagers. On aidera Amman et sa grande banlieue à se doter d'une politique de transport urbain tenant compte des besoins des femmes.

27. Conformément aux stipulations de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, le PNUD interviendra à la fois en amont et en aval pour faciliter l'application d'un plan national de mise en œuvre qui permettra de renforcer les capacités et d'instaurer un cadre de réglementation.

#### **IV. Gestion, suivi et évaluation du programme**

28. Le PNUD a joué un rôle déterminant dans l'établissement du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il a contribué le plus au Plan-cadre (49 % du montant total des ressources allouées par les Nations Unies) et est acquis à la programmation conjointe. C'est ainsi qu'il pourrait collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le FNUAP dans les domaines du suivi et de l'évaluation; avec l'UNICEF, le FNUAP et le Fonds international de développement agricole pour ce qui est de l'analyse et des politiques de lutte contre la pauvreté et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en matière de gestion intégrée des ressources en eau.

29. Le renforcement des capacités sera un élément de base de tous les projets. Des thèmes intersectoriels tels que l'égalité entre les sexes, la jeunesse et les droits de l'homme figureront parmi les volets du programme.

30. Conformément aux recommandations de l'examen à mi-parcours du bilan commun de pays, le PNUD renforcera sa capacité opérationnelle pour appuyer l'exécution nationale, s'emploiera à simplifier ses procédures, institutionnalisera davantage les fonctions de suivi et d'évaluation et aura plus recours aux principes de gestion axée sur les résultats. Il envisagera la possibilité d'établir des partenariats de type non traditionnel avec des ONG, le secteur privé et des organisations de la société civile et s'intéressera de plus près aux évaluations des capacités. Le programme de pays sera examiné à mi-parcours et ses résultats feront l'objet d'une évaluation.

31. Le montant estimatif des ressources financières nécessaires à l'exécution du programme proposé s'élève à 22 millions de dollars. Le PNUD et le Ministère du plan et de la coopération internationale se chargeront conjointement d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de mobilisation de fonds supplémentaires auprès de sources nationales, bilatérales et multilatérales. Les ressources ordinaires du PNUD et les fonds d'affectation spéciale thématiques seront utilisés pour obtenir un financement auprès du Gouvernement et d'autres donateurs.

### Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Jordanie (2008-2012)

<b>Priorité ou objectif du pays : réduire sensiblement la pauvreté et améliorer les services sociaux</b>					
<b>Résultat 1 visé par le PNUAD : Améliorer la qualité des services sociaux, rendre l'accès à ces services plus équitable et offrir surtout aux pauvres et aux groupes vulnérables de meilleurs moyens de se créer des revenus</b>					
<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (en dollars É.-U.)</i>
<b>Objectif 1 du PFP : réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et réduire la pauvreté humaine</b>	<b>Accroissement de la productivité et renforcement des capacités d'intervention ainsi que du degré de participation des communautés aux initiatives de développement local</b>  Données de référence : faible participation économique (38,8 %) en particulier chez les femmes (11,6 %) et taux de chômage élevé (12,5 %, 24,6 % chez les femmes)	Amélioration des qualifications et des possibilités de travail des femmes, des jeunes, des agriculteurs victimes d'insécurité alimentaire et des handicapés vivant dans les zones mal desservies	Nombre de PME faisant appel à des programmes de conseil en matière d'entreprise  Pourcentage de PME dirigées par des femmes bénéficiant de ces programmes et de ces mécanismes  Niveau de croissance des PME ciblées  Nombre d'hommes et de femmes embauchés après leur formation	Ministère de l'industrie et du commerce; Direction jordanienne du développement des entreprises; ONG nationales et internationales; Canada, Union européenne, Japon, Italie, États-Unis	Ressources ordinaires : 200 000 dollars  Autres ressources : 1,6 million de dollars  Montant total : 1,8 million dollars
	<b>Renforcement des capacités nationales en matière de conception et d'exécution de politiques et de plans concertés de lutte contre la pauvreté basés sur des faits concrets et tenant compte des sexospécificités</b>  Données de référence : le processus d'élaboration de politiques et de plans de lutte contre la pauvreté se heurte à une faible utilisation des données, à une participation étroite et à la centralisation	Renforcement des capacités nationales en matière de conception, de coordination et de suivi de politiques, stratégies, et plans liés à la population, à l'atténuation de la pauvreté, au commerce et à la sécurité alimentaire tenant compte des sexospécificités  Renforcement des modalités d'exécution des politiques et plans concertés élaborés en faveur des femmes, des jeunes et des pauvres, compte dûment tenu des principes d'égalité entre les sexes, notamment à Zarqa, Aqaba et dans la région de Badia.	Établissement à l'intention des responsables politiques de 20 profils des poches de pauvreté  Recommandations et plans d'action en faveur de l'atténuation de la pauvreté dans des zones cibles  Établissement de deux rapports nationaux sur le développement ayant trait aux effets des politiques macroéconomiques sur les pauvres et élaboration d'un deuxième rapport national sur les OMD	Ministères du développement social, du plan, des finances, de l'industrie et du commerce et des affaires municipales, le Fonds national d'aide, l'Administration de la zone économique spéciale, le gouvernorat de Zarqa, le Fonds de développement de Badia, les ONG,	Ressources ordinaires : 313 000 dollars  Autres ressources : 2,5 millions de dollars  Montant total : 2 813 000 dollars

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (en dollars É.-U.)</i>
		Renforcement de la capacité institutionnelle et organisationnelle du Ministère de l'industrie en matière de développement des PME	Mise en œuvre de plans locaux de lutte contre la pauvreté axés sur les droits à Aqaba, Zarqa et dans la région de Badia, en s'appuyant sur le cadre des OMD  Formulation d'une politique de coordination plus efficace des projets de lutte contre la pauvreté et établissement d'un document directif de caractère commercial en faveur du développement des PME	les donateurs; Banque mondiale, Union européenne, Allemagne, États-Unis	
	<b>Amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur pour mieux l'adapter aux réalités et aux besoins du moment</b>  Données de référence : pourcentage de licenciés parmi les chômeurs (22,3 % de chômeurs au total; dont 49,7 % de chômeuses)	Amélioration des systèmes d'homologation des diplômes universitaires, du contrôle de la qualité et des services d'aide à l'emploi	Création au sein du Ministère et de certaines universités pilotes d'un système permettant de suivre séparément le parcours des étudiants et étudiantes diplômés. Création d'une unité fonctionnelle chargée de s'assurer que l'enseignement supérieur est adapté	Ministère de l'enseignement supérieur; universités	Ressources ordinaires : 60 000 dollars Autres ressources : 40 000 dollars Montant total : 100 000 dollars
<b>Priorité ou objectif du pays : évolution politique et inclusion; justice et législation, services financiers et réforme fiscale</b>					
<b>Résultat 2 visé par le FNUAD : mécanismes de bonne gouvernance et pratique établie en matière de lutte contre la pauvreté, de protection des droits de l'homme et d'égalité entre les sexes conformément à la Déclaration du Millénaire</b>					
<b>Objectif 2 du PFP : gouvernance démocratique</b>	<b>Renforcement des moyens nationaux de protection, de promotion, de surveillance et d'établissement de rapports sur les droits de l'homme</b>  Insuffisance des moyens institutionnels et humains de coordination, de défense et de promotion des droits de l'homme	Protection, promotion, surveillance et établissement de rapports sur les droits de l'homme assurés à l'aide de stratégies, de plans et de réformes législatives  Renforcement des modes de suivi des progrès vers la réalisation des objectifs du plan national et des OMD conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant,	Nombre de députés, notamment de femmes parlementaires et de femmes responsables communautaires, formés pour traiter des problèmes concernant les droits de l'homme  Nombre et qualité des rapports produits, stages de formation et activités de plaidoyer organisés et menées dans les domaines de la promotion, de la protection, de la surveillance et de	Parlement Ministère de la justice Comité national jordanien des femmes Centre national des droits de l'homme Haut-Conseil de la jeunesse	Ressources ordinaires : 300 000 dollars Autres ressources : 1 550 000 dollars Montant total : 1 850 000 dollars

Composante	Résultats du programme de pays	Produits du programme de pays	Indicateurs de l'exécution des produits	Rôle des partenaires	Montant indicatif des ressources, par objectif (en dollars É.-U.)
		à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et d'autres obligations relatives aux droits de l'homme	<p>l'établissement de rapports sur les droits de l'homme à l'intention du personnel du Centre national des droits de l'homme et d'autres organisations de la société civile</p> <p>Nombre de juges et d'agents du système judiciaire formés aux principes et normes des droits de l'homme et aux obligations internationales qui en découlent</p> <p>Pourcentage de représentantes municipales sensibilisées aux principes de la bonne gouvernance</p> <p>Mise en place au Ministère du plan et aux ministères de tutelle d'un cadre opérationnel de suivi et d'évaluation tenant compte des sexospécificités et relié aux services de contrôle existants</p> <p>Disponibilité de données ventilées par sexe pour les besoins de la réalisation des OMD</p> <p>Nombre de ministères de tutelle s'étant dotés de systèmes de suivi et d'évaluation</p>	<p>Fonds de la jeunesse</p> <p>UNICEF</p> <p>Agency for International Development des États-Unis (USAID), Union européenne, Agence allemande de coopération technique, British Council, Service du contrôle et de l'évaluation du Ministère du plan</p> <p>Ministères de tutelle</p> <p>Département de statistique</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>USAID</p>	
	<b>Renforcement des institutions, systèmes et mécanismes de promotion, de coordination et de réalisation d'objectifs de développement national en faveur des pauvres tenant compte des sexospécificités et fondés sur les principes de la bonne gouvernance</b>	<p>Création de systèmes de comptabilité, d'achat et de perception d'impôt foncier uniformes, transparents et fonctionnels</p> <p>Reformulation du projet de décentralisation national appelé Cadre de régionalisation et élaboration de plans de mise en œuvre correspondants</p>	<p>Nombre d'institutions publiques dotées de systèmes de comptabilité et d'achat électroniques fonctionnels</p> <p>Nombre de municipalités disposant d'un système automatisé de perception d'impôt fiscal opérationnel</p> <p>Élaboration d'un cadre de décentralisation et d'un plan d'action</p>	<p>Ministères du plan; des finances, de l'intérieur, des affaires municipales, de la réforme du secteur public</p> <p>Commission de lutte contre la corruption</p>	<p>Ressources ordinaires : 600 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 4 millions de dollars</p> <p>Montant total : 4,6 millions de dollars</p>

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (en dollars É.-U.)</i>
	Données de référence : insuffisance des moyens de promotion, de coordination et de réalisation des objectifs de développement national en faveur des pauvres tenant compte des sexesécificités et incapacité de répondre aux besoins des plus déshérités et des plus marginalisés	Renforcement des moyens d'intervention du Ministère du développement du secteur public en vue de l'amélioration des prestations de services dans des ministères de tutelle pilotes Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission de lutte contre la corruption	Nombre d'institutions publiques faisant appel au système d'amélioration des prestations de services Mise en place et approbation d'un cadre de lutte contre la corruption	Service d'approvisionnement général Département du budget Municipalités USAID, Banque mondiale, Agence allemande de coopération technique, Union européenne, Danemark, Italie	
<b>Objectif 4 du PFP : prévention et relèvement de crises</b>	<b>Renforcement des capacités du Gouvernement et des organisations de la société civile de prévenir, de faire face aux catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et d'en atténuer les effets</b>  Données de référence : insuffisance des moyens de prévention et de lutte contre les catastrophes naturelles et provoquées par l'homme et d'atténuation de leurs conséquences sur la population, la santé et l'accès aux terres	Établissement de plans de gestion des catastrophes naturelles et provoquées par l'homme axés sur les municipalités d'Amman, Zarqa et d'Aqaba	Nombre de plans de gestion des risques de catastrophes intégrés aux plans de développement urbain Établissement de cartes de risques de tremblement de terre pour les villes d'Amman, d'Aqaba et de Zarqa Adoption de mesures/plans (plans d'urgence, cartes de vulnérabilité, etc.) d'intervention en cas de tremblement de terre et d'atténuation des effets des catastrophes Déménagement de certaines zones et leur mise à la disposition des communautés Respect par la Jordanie des engagements pris en vertu du Traité d'Ottawa à compter de 2009	Département de la défense civile, Administration de la zone économique spéciale d'Aqaba, municipalité d'Amman et de sa grande banlieue, municipalité de Zarqa, Royal Scientific Society, Ministère du plan  Direction suisse du développement et de la coopération, Initiative pour la préparation parasismique des mégapoles, Bureau de la prévention des crises et du relèvement	Ressources ordinaires : 100 000 dollars Autres ressources : 1,1 million de dollars Montant total : 1,2 million de dollars

<b>Priorité ou objectif du pays : amélioration des infrastructures (y compris la viabilité des ressources en eau, des ressources énergétiques, du transport et de l'environnement)</b>					
<b>Résultat 3 visé par le PNUAP : gestion viable des ressources naturelles et de l'environnement</b>					
<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (en dollars É.-U.)</i>
<b>Objectif 3 du PFP : énergie et environnement au service du développement durable</b>	<b>Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires nationales en vue d'une gestion plus viable des ressources en eau</b>  Données de référence : ressources en eau du bassin du fleuve Zarqa soumises à de fortes pressions en raison de la pollution	Renforcement des capacités institutionnelles en vue d'une gestion intégrée des ressources en eau et de la salubrité de l'eau	Analyse de la politique de gestion du bassin du fleuve Zarqa, notamment des systèmes naturels et des aspects socioéconomiques et institutionnels  Nombre de parties prenantes participant activement à la gestion du bassin du fleuve Zarqa  Plan de gestion intégrée du bassin du fleuve Zarqa	Ministères de l'hydraulique, de l'irrigation et de l'environnement, Union pour la conservation de la nature et de ses ressources, Institut international d'hydrologie de Stockholm	Ressources ordinaires : 50 000 dollars  Autres ressources : 150 000 dollars  Montant total : 200 000 dollars
	<b>Renforcement des politiques en matière d'environnement alignées sur les conventions internationales et des capacités nationales devant permettre d'assurer la mise en œuvre</b>  Données de référence : il y a un écart entre la politique de la Jordanie et les moyens dont elle dispose pour appliquer les conventions internationales sur l'environnement dont elle est signataire (diversité biologique, changement climatique, désertification et polluants organiques persistants)	Renforcement des capacités pertinentes en vue de l'application des conventions internationales sur l'environnement  Prise en compte des politiques d'adaptation au changement climatique dans les plans d'action nationaux de manière à assurer la protection des groupes vulnérables  Prise en compte de la nécessité de protéger et d'exploiter les ressources agricoles et la diversité biologique de manière viable dans les plans nationaux et sectoriels pertinents, notamment pour les écosystèmes fragiles  Lois relatives à l'amélioration du rendement énergétique	Document directif sur la coopération entre les institutions de recherche, les ONG et le Ministère de l'environnement sur les questions relatives à l'environnement mondial  Nombre de mesures d'adaptation appliquées à titre expérimental en Jordanie  Nombre de stratégies et de plans d'action (agriculture, santé, ressources en eau, irrigation) qui tiennent compte des priorités dictées par la nécessité d'une adaptation au changement climatique  Nombre de plans de développement et de plans sectoriels nouveaux et révisés – Plan de développement de l'Administration de la zone économique spéciale d'Aqaba, plan du secteur agricole – tenant	Ministères de l'environnement, de l'énergie, de la santé, des transports et de l'agriculture, Institut de météorologie  Administration de la zone économique spéciale d'Aqaba, Centre national de recherche énergétique, municipalité d'Amman et de sa grande banlieue, Société royale pour la conservation de la nature, universités  FEM, Programme	Ressources ordinaires : 400 000 dollars  Autres ressources : 8 millions de dollars  Montant total : 8,4 millions de dollars

<i>Composante</i>	<i>Résultats du programme de pays</i>	<i>Produits du programme de pays</i>	<i>Indicateurs de l'exécution des produits</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par objectif (en dollars É.-U.)</i>
			<p>compte des questions de protection de la diversité biologique (protection des oiseaux planeurs, des récifs coralliens)</p> <p>Évolution du taux d'achat d'appareils électroménagers à rendement énergétique plus élevé sur le marché local</p> <p>Document d'évaluation des modes de transport de substitution</p> <p>Recommandations en faveur d'un système de transport public viable dans la municipalité d'Amman et de sa grande banlieue formulées sur la base d'une stratégie tenant dûment compte des sexes/pécificités</p>	de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial	
	<p><b>Renforcement des capacités en vue d'une gestion plus saine des déchets dangereux</b></p> <p>Données de référence : la Jordanie est signataire de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et a élaboré un plan national de mise en œuvre</p>	Renforcement des moyens dont dispose le pays pour exécuter le Plan de mise en œuvre national relatif aux polluants organiques persistants conformément à la Convention de Stockholm	<p>Nombre de mesures pratiques visant à favoriser l'adoption d'une approche nationale intégrée de la gestion des polluants organiques persistants, notamment celle d'une stratégie nationale montrant comment mener à bien le Plan de mise en œuvre national</p> <p>Cadres institutionnels et réglementaires d'application de la Convention de Stockholm</p> <p>Pourcentage de groupes cibles, dont les femmes, conscients des problèmes que posent les polluants organiques persistants et de la manière dont ils doivent être adéquatement gérés</p>	Ministères de l'environnement, de la santé, de l'agriculture et du plan FEM	<p>Ressources ordinaires : 50 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 1 million de dollars</p> <p>Montant total : 1 050 000 dollars</p>

\* PFP : Plan de financement pluriannuel.